

Termes de référence pour le recrutement d'une agence de communication pour la conception des spots publicitaires audio et audio-visuels sur l'importance du suivi de la Grossesse et de la prévention de la Transmission mère enfant du VIH

Location :	Lomé
Application Deadline	11 Avril 2017
Type of Contract	Contrat professionnel
Post Level	-
Languages Required	Français
Duration of Initial Contract	15 jours
Expected Duration of Assignment	Avril 2017

Background

1. Contexte et justification

La réalisation de consultation prénatale est à la fois un droit et un devoir pour toutes femmes enceintes dans le cadre de l'amélioration de la survie du couple mère enfant dans notre pays. Cependant, malgré les dispositions prises pour améliorer l'accessibilité aux services de santé pour les populations, seulement 73 % des femmes enceintes ont pu faire la CPN 1 et 54% la CPN 4 selon l'EDST III de 2013-2014. Concernant le nombre médian de mois de grossesse à la première visite prénatale, il est estimé à 4,9 mois pour l'ensemble des femmes mais plus élevé en milieu rural (5,2 mois) qu'en milieu urbain (4,4 mois).

Selon cette même source, l'analyse de la situation épidémiologique de l'infection à VIH, révèle un taux de prévalence de 2,5% dans la population générale, avec une féminisation de l'épidémie et d'importantes disparités géographiques et démographiques. Elle est de 3,6% en milieu urbain et de 1,6% en milieu rural.

Aussi pour contribuer à l'élimination de l'infection à VIH en 2030, la Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant (**PTME**) a été retenue comme une intervention prioritaire dans le PSN 2015-2020. Seules 55% des femmes enceintes attendus ont été dépistées au VIH et 84,7% des séropositives ont reçu les ARV.

Pour permettre une utilisation précoce et massive de la CPN et de la PTME, le ministère de la santé avec l'appui financier du Fonds Mondial a prévu la diffusion de messages de sensibilisation sur les médias visuel et audio.

2. Objectifs

2.1- Objectif général

Contribuer à l'amélioration de l'utilisation précoce des services de consultation prénatale et de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant par la diffusion de messages audio et visuel sur les médias.

1.1. Objectifs spécifiques

Il s'agit plus spécifiquement de :

Confectionner trois (3) spots audio-visuels TV en trois langues : Français, Kabyè et Ewé pour susciter chez les femmes enceintes l'envie de commencer la CPN avant la 14ème Semaine d'Aménorrhée et d'en faire au moins 4 fois pendant la grossesse avant l'accouchement pour pouvoir bénéficier des services de PTME en cas de séropositivité au VIH.

3- Résultats attendus

- Un spot audio-visuel de 45 à 60 secondes est disponible en Français avec une (1) version en Ewé et une (1) version en Kabyè sur support CDRom ou clé USP avec une qualité de son et d'images satisfaisante
- Un spot audio de 45 à 60 secondes est disponible en Français avec une (1) version en Ewé et une (1) version en Kabyè avec une qualité de son satisfaisante.

4- Méthodologie

Une agence de communication sera recrutée pour concevoir les spots audio et audio-visuels. Le contenu de ces spots prendra en compte les différents aspects décrits dans le tableau ci-dessous.

DOMAINE	PROBLEMES	OBJECTIFS
Période de réalisation de la première consultation prénatale (CPN)	<p>Méconnaissance de l'importance de la réalisation de la 1ère CPN au premier trimestre de grossesse</p> <p>Environ 15 % des grossesses comportent un risque pouvant entraîner des décès maternels et néonataux, et il est recommandé aux femmes enceintes de commencer les consultations prénatales (CPN) dès le premier trimestre de la grossesse.</p> <p>Selon l'EDST 2013-2014, Parmi les 73% de femmes enceintes ayant effectué la CPN, seulement 28% ont débuté la première consultation au premier trimestre de grossesse 57% ont réalisé au moins 4 CPN comme recommandé.</p> <p>La non utilisation précoce des services de CPN hormis les facteurs organisationnels et systémiques est liée à des facteurs individuels, familiaux (Le niveau d'instruction de la femme et du conjoint, le statut matrimonial, les revenus, la dépendance socio-économique de la femme, l'âge et la parité et les antécédents obstétricaux de la femme, la religion, les croyances, les perceptions et pratiques socio culturelles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer la CPN au premier trimestre de grossesse ; - Consulter dans une formation sanitaire ; - Faire les analyses demandées par l'agent de santé dans le délai recommandé pour une meilleure PEC de la femme, de son bébé et de son partenaire. - Respecter les différents rendez-vous donnés - Se faire accompagner par son partenaires/conjoints lors des différentes consultations surtout la première et le jour de l'accouchement
Observance thérapeutique en Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME)	<p>Méconnaissance de l'importance de l'observance thérapeutique dans la Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant</p> <p>La PTME réduit considérablement le risque de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant lorsque la femme enceinte dépistée séropositive débute au premier trimestre de grossesse sont TAR et respecte strictement la prescription médicale durant toute sa vie.</p> <p>Ainsi l'Etat togolais a démarré le programme de la PTME depuis 2001 et en a fait une priorité en améliorant l'accessibilité et le renforcement de capacité du personnel. Il est malheureusement constaté que beaucoup de togolais ne maîtrisent pas cette information et nous avons encore des enfants qui naissent avec le VIH et de mères qui succombent à cette infection ; ce qui aggrave les peines des familles infectées et affectées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dépistage des partenaires ; - Améliorer le respect du calendrier de suivi de la femme enceinte dépistée séropositive au VIH par l'agent de santé pendant la grossesse, l'accouchement, et après la naissance du bébé. - Améliorer l'utilisation précoce du traitement ARV chez les femmes enceintes positives au VIH et leur observance pour assurer l'efficacité de la PTME

5- Attributions et responsabilités de l'Agence de communication

L'agence de communication devra entreprendre les tâches suivantes :

- 1- concevoir le scénario permettant le montage audio et audio-visuel des spots
- 2- sélectionner les images appropriées pour la conception du spot audio-visuel
- 3- Faire le pré -test des spots
- 4- Organiser avec les parties prenantes des séances de validation des spots
- 5- Livrer sur supports appropriés les spots

6- Qualifications et profil de l'agence de communication

L'agence de communication doit:

- Avoir une expérience documentée dans la conception de spots audio et audio-visuels
- Disposer des ressources humaines qualifiées pour ce type de travail
- avoir les équipements techniques appropriés pour ce genre de travail ;
- une expérience de conception de spots dans le domaine de la santé serait un atout.

7- Durée de la mission

La durée de la consultation est de 15 jours à partir de la date de signature du contrat.

8- Documents à inclure dans la soumission de la proposition

Les agences intéressées doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants:

Un dossier administratif comprenant :

- Un quitus fiscal
- Une carte d'opérateur économique ou registre de commerce
- Une présentation sur l'expérience de l'agence en matière de conception de spots

Une Proposition Technique: (enveloppe/Fichier N°1)

- Note technique présentant le scénario du spot assorti d'un chronogramme de l'exécution du présent contrat
- CV des principales personnes impliquées dans le projet incluant : L'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références;
- P11 dûment rempli et signé du responsable chef du projet (téléchargeable à l'adresse : http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc).

Une Proposition Financière : Contrats forfaitaires (enveloppe/Fichier N°2)

La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire.

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/delivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en FCFA.

En cas de voyages non prévus dans les TDR, le paiement des coûts de voyage (y compris les billets d'avion, l'hébergement, et les dépenses des terminaux) doit être convenu entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel avant le voyage et devra être remboursé.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les présents TdR et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

8. Evaluation

Examen préliminaire / Eligibilité (OUI/NON)

Il sera basé sur l'examen du dossier administratif demandé au point 7 ci-dessus

Notation de l'offre technique (70 points)

Principaux critères de sélection

- Expériences similaires dans la conception de spots audio et audio-visuels (20 points);
- Ressources humaines et équipements adaptés pour l'exécution de ce projet (20 points);
- Pertinence du scénario en lien avec les objectifs recherchés (30 points).

Notation de l'offre financière (30 points)

Chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Analyse cumulative (Note Pondérée)

Le contrat sera attribué au cabinet dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération: la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante:

- Pourcentage de l'offre technique: 70%;
- Pourcentage de l'offre financière: 30%.

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale ($NG = Nt+Nf$).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Cabinet offrant le plus bas prix.

9. Présentation des offres et dépôt

Présentation de l'offre

Enveloppe N°1 : offre technique et dossier administratif

Enveloppe N°2 : offre financière

Les deux enveloppes seront placées dans une autre enveloppe avec la mention « **conception des spots publicitaires audio et audio-visuels sur l'importance du suivi de la Grossesse et de la prévention de la Transmission mère enfant du VIH** »

Dépôt de l'offre

La Proposition doit être déposée sous pli fermé (dépôt ou courrier) au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, BP. 911 - Lomé).

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail clarification.tg@undp.org .

Le délai de dépôt du dossier est fixé au **mardi 11 avril 2017 à 17h00**